



INSCRIPTION et PAIEMENT REPAS CANTINE

Pour le mois de janvier 2018

A ramener au CCAS avant le 22 décembre 2017

NOM / Prénom de l'enfant :

Ecole et Classe :

Type de repas : classique sans porc

Cochez ci-dessous les jours où votre enfant mangera à la cantine,
(Pour les enfants présentant une allergie alimentaire avec un PAI, merci de cocher seulement les jours de présence) :

Tous les jours scolaires durant le mois, soit 14 repas

Ou cochez les jours ci-dessous :

- lundi 08 janvier
- mardi 09 janvier
- Jeudi 11 janvier
- vendredi 12 janvier

- lundi 15 janvier
- mardi 16 janvier
- jeudi 18 janvier
- vendredi 19 janvier

- lundi 22 janvier
- mardi 23 janvier
- jeudi 25 janvier
- vendredi 26 janvier

- lundi 29 janvier
- mardi 30 janvier

Nombre de repas commandés : x 3,05 € = €

Cadre réservé au CCAS

Nombre de repas du mois précédent à ajouter : x 3,05 € = + €

Nombre de repas de secours à ajouter : x 3,70 € = + €

Nombre de repas du mois précédent à déduire : x 3,05 € = - €

TOTAL A REGLER : €

Toute inscription non accompagnée du règlement dans les délais prévus ne sera pas prise en considération.